



Page 3



Page 6



Page 10



Page 15

Le mot du Maire

Malgré deux années d'une pandémie imprévisible aux aléas multiples et aux conséquences souvent dramatiques qui ont bouleversé nos vies, l'équipe municipale a réussi dans des conditions souvent difficiles, à lancer avec l'aide de l'État et des collectivités publiques, les nombreux et importants projets nécessaires à la revitalisation de notre centre-bourg.

Après un an de lourds travaux de consolidation nécessaires à l'ensemble de l'édifice, notre église accueille depuis fin juin, paroissiens et public.

La Région, le Département avec l'aide de la Fondation du Patrimoine et les dons des particuliers qu'elle a encadrés, ont aidé au financement des travaux s'élevant à plus de 650 000 euros.

L'inauguration de notre « nouvelle » église est programmée lors des journées du patrimoine de septembre 2022, l'ensemble des habitants y sont conviés.

Le bâtiment qui va accueillir notre futur restaurant scolaire et sa cuisine municipale, notre garderie et une chaufferie collective pour les bâtiments municipaux de proximité va sortir de terre. En effet, le chantier de ce projet structurant, indispensable pour l'accueil de nos enfants, le fonctionnement des services communaux et les économies d'énergie de la commune, démarre avec l'installation de sa « zone de vie ».

Le coût des travaux d'environ 2 500 000 euros va être financé par les subventions et un emprunt. L'objectif de sa mise en fonctionnement demeure la rentrée de septembre 2023.

La famille Villard, boulangers de père en fils depuis 1977, a quitté le fournil pour d'autres horizons. Nous souhaitons à Corinne et Christophe, une belle suite à leur vie professionnelle. La commune, aujourd'hui propriétaire des murs et du fonds de commerce, réinstallera après les travaux importants qui ont démarré, un nouvel exploitant qui

produira sur notre village pâtisserie et boulangerie. Le coût global de l'acquisition et des travaux est d'environ 500 000 euros.

Pour toutes ces raisons et les grands projets futurs que sont l'Opération d'Aménagement Prioritaire (OAP) de la Serve au nord de la mairie et le futur pôle médical, route de Reventin-Vaugris, il n'était plus possible de ne pas envisager une hausse de la taxe foncière que nous avons souhaité la plus adaptée possible.

L'ensemble de ces chantiers, qui vont perdurer sur plusieurs années, vont perturber nos habitudes de circulation en centre-bourg, en particulier autour de nos écoles. Avec les différentes maîtrises d'œuvre et les entreprises intervenantes, nous tenterons de les limiter au maximum, mais je demande, dès à présent, à chacune et chacun, de la patience et de la compréhension.

Nos associations reprennent peu à peu leurs activités, avec elles c'est le mieux vivre ensemble qui reprend des couleurs.

Le CMEJ accompagné par la municipalité, les enseignantes, les enfants et leurs parents nous ont fait une démonstration lors de l'opération « village propre » réunissant près de 120 personnes dans une ambiance familiale exceptionnelle. Un franc succès illustré par une exposition vidéo commentée par les enfants au Foyer Rural.

Notre marché du mardi, bien achalandé, a repris sa place près de l'église et voit sa fréquentation augmentée et ses animations régulières très appréciées.

Des incivilités, certes encore rares, commencent à faire leur apparition dans notre village. Avec l'aide de toutes et de tous, des services de la gendarmerie et bientôt de la vidéo protection, nous continuerons à veiller au respect de la nécessaire tranquillité de chacun.

Certaines familles traversent des moments difficiles, des deuils ou des difficultés diverses, nous sommes à leur écoute, je tiens à leur exprimer tout mon soutien.

Je souhaite à l'ensemble des Côtarines et des Côtarins un bel été.

Votre dévoué,
Christian BOREL




Les travaux sur notre église Saint-Martin et le petit patrimoine de proximité sont terminés

Ils auront duré un an durant lequel la commune, accompagnée de la maîtrise d'œuvre confiée à l'architecte du patrimoine, Stéphanie Canellas du cabinet ISSHIN à Lyon, aura fait réaliser l'ensemble des travaux prévus sur l'église et le petit patrimoine que sont le monument aux morts, la fontaine et le lavoir.

Avant de parler de l'église Saint-Martin, quelques mots sur le travail effectué sur le petit patrimoine.

Notre monument aux morts et ses abords ont été nettoyés et rénovés. Le temps et les intempéries avaient endommagé si fortement **notre fontaine** que sa maçonnerie a été refaite pratiquement en totalité. Quant au lavoir du **centre-bourg** dont certains côtarins ignoraient l'existence, il a repris une seconde jeunesse et le mur en pisé le long de la route de Reventin-Vaugris a été abaissé et rénové.

L'église a un toit tout neuf : accompagnant un minutieux travail de vérification de la charpente qui a vu le remplacement et le renforcement des éléments endommagés par le temps et l'eau, la consolidation de la façade occidentale, associée à la réfection de toute la zinguerie de récupération des eaux pluviales et à la pose d'un paratonnerre aux normes, va permettre à notre église d'entamer une nouvelle vie...

Bien entendu, son intérieur n'a pas été oublié. Les chapelles ont été réhabilitées. L'une d'entre elles a été refaite en totalité, car sa coupole trop imbibée d'eau depuis tant d'années, n'a pas résisté à sa restauration et s'est effondrée. Cet imprévu a prolongé de plusieurs semaines la durée du chantier.

Le filet posé en 2000 n'est plus là ! Les fissures qui perdurent, toujours bien visibles, **ne bougeront plus.** Elles feront peut-être l'objet d'une nouvelle campagne dans quelques années...

C'est ainsi que notre église, un des témoignages forts de l'histoire de notre village, peut à nouveau être fréquentée en toute sécurité.

La Municipalité remercie toutes les entreprises et leurs compagnons, qui sont intervenus sur le chantier. Organisées autour du maître d'œuvre, elles ont accompli **un travail de grande qualité.**



Nous n'oublions pas la Paroisse Sanctus et son responsable le Père Philippe Rey, **la Paroisse locale et l'ensemble de ses bénévoles** pour le soutien qu'ils nous ont apporté, tout particulièrement pour leur investissement dans le nettoyage complet de l'intérieur de l'église... Il fut lourd et fastidieux, mais avec **le concours des services techniques de la commune**, l'église a pu rouvrir enfin... Un premier baptême a été célébré **le samedi 25 juin dernier.**

« Le saviez-vous ? »



Bien avant l'électrification de la sonnerie des cloches, c'est **un mouvement d'horlogerie situé dans le clocher** qui, remonté par la main de l'homme toutes les semaines, rythmait leurs déclenchements.

Profitant des travaux, la Municipalité a décidé de faire déplacer celui de notre église.

Datant des années 1880 et pesant plus de 150 kg, il sera exposé avec d'autres pièces remarquables, lors des journées exceptionnelles qui animeront le futur de notre église, en particulier celles des Journées du Patrimoine en septembre 2022. **(Voir Agenda de cette lettre.)**

Bilan financier et Fondation du Patrimoine



Le cout global des études et travaux liés à l'ensemble de l'opération s'est monté à **685 000 € TTC**.

Les subventions obtenues de l'État, de la Région et du Département associées aux dons obtenus par la Fondation du Patrimoine, se sont montés à **247 000 €**.

Quand nous avons mis en place la collecte avec la Fondation du Patrimoine, nous n'imaginions pas une telle réussite : **39 897 €** de dons de particuliers collectés compris l'abondement de **5 000 €** de la Fondation.

L'ensemble de l'équipe municipale remercie tous les donateurs pour l'élan de générosité et de solidarité dont ils ont fait preuve.

FONDATION

DU PATRIMOINE

Focus sur la reconstruction de la coupole effondrée

La reconstruction de la coupole de la chapelle sud initialement bâtie en briques et qui s'est effondrée durant le chantier (voir lettre précédente), a nécessité la mise en œuvre pour sa reconstruction d'**une technique particulièrement rare**.

En effet, le chantier difficilement accessible et la forme de la coupole ont orienté son remplacement par **un édifice en bois**. Fabriqué en usine et reconstruit sur place, il a ensuite, après la mise en place d'un support grillagé spécialement conçu pour l'opération, été enduit de plâtre.



Notre boulangerie avait besoin d'un gros rafraichissement !



Propriété de la famille Villard, boulangers de père en fils, « **LA BOULANGERIE** » du village est devenue celle de la commune en mai dernier.

Après de longues négociations qui, si elles n'avaient pas eu lieu, auraient scellées la fermeture du pétrin sur le village, la commune a acquis également le fonds de commerce des Côtes d'Arej.

Ainsi, le pain et les pâtisseries vont pouvoir continuer à être produits sur place !

Pour faciliter l'installation d'un nouvel exploitant, il fallait envisager d'effectuer **un gros lifting général** à l'agencement intérieur du bâtiment. **Très rapidement**, avec l'aide de l'architecte Adrien Delay, un cahier des charges a été établi et une consultation lancée.

Après **la déconstruction du matériel** non conservé dont le four au fuel, les travaux de rénovation ont démarré début juillet.

Aurez-de-chaussée, en plus des surfaces consacrées aux garages, au silo à farine et aux chambres froides, la surface de vente de 46 m2 est conservée. Le laboratoire est agrandi et voit sa surface portée à 90 m2. **À l'étage**, un appartement de 115 m2 entièrement rénové, va pouvoir accueillir le futur exploitant ou son employé.

L'isolation du bâtiment, totalement revue, sera conforme aux dernières normes et le chauffage au fuel sera remplacé par une **chaudière à granulés bois**.

Le montant total de l'investissement comprenant les acquisitions des murs et du fonds de commerce, les études et travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre, se monte à **500 000 € TTC**.

La réouverture de notre boulangerie - pâtisserie est bien prévue !



Les travaux vont durer trois à quatre mois et c'est début novembre, au plus tard, qu'un nouvel exploitant va intégrer l'ensemble des locaux pour proposer sa production à la vente.

Sur le projet, la commune travaille depuis plusieurs mois avec Carla Favier.

Originaire de Chonas-l'Ambellan, elle connaît parfaitement notre village.

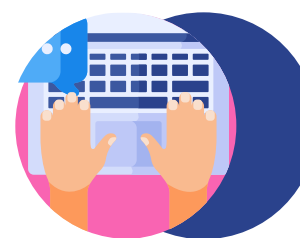
Pâtissière de formation, elle vient s'installer avec une équipe composée, entre autres, d'un **boulangier expérimenté**. Elle sera **locataire de la com-**

mune de l'ensemble des surfaces du bâtiment. **Ses investissements en matériel sont conséquents**, fours, matériels complémentaires de production, agencement de la surface de vente, nouvelles vitrines.

Elle produira **pains, viennoiseries et pâtisseries** et saura, cela ne fait aucun doute, vous accueillir **avec le sourire et... quelques surprises** dans ses nouveaux locaux.



Et les autres projets, ou en sommes-nous ?



Avec différents bureaux d'étude, des cabinets d'architectes et les collectivités publiques, nous travaillons à l'aboutissement du projet pour les mois qui viennent.

Comme le Plan Local d'Urbanisme le prévoit, en plus des bâtiments évoqués, **une zone de loisirs incluant un terrain multisport pour nos écoliers et nos adolescents et un espace de jeux pour les plus petits**, est envisagée.

De vastes parkings et des aménagements d'intérêt collectif sont également programmés.

- **La construction du pôle médical** n'est pas oubliée ! La commune possède le terrain (voir lettre semestrielle n°1 parue en novembre 2020) et le projet devrait être concrétisé dans les deux à trois ans.



- **Pour l'ancienne Poste**, l'appel à projets lancé par la commune avec les services de l'Agglo (*) a permis de décanter la situation et de dégager des dossiers considérés comme structurant pour la vie commerciale du village et viables, commercialement et financièrement, pour leurs exploitants.

Après l'information faite à chacun, la commune a décidé, concernant l'animation commerciale du village, de prioriser ses investissements pour 2022, sur le bâtiment de la boulangerie.

Le projet d'aménagement des locaux de l'ancienne Poste n'est donc pas du tout abandonné, mais repoussé de quelques mois en 2023...

(*) Pour mieux comprendre la démarche de ce service, un article lui est consacré un peu plus loin dans cette lettre.

- **L'aménagement de la zone au nord de la mairie**, dénommée « La Serve », actuellement occupée en partie, par le parking provisoire réalisé lors de la sécurisation des abords des écoles, est toujours en **phase d'étude**.

Le Conseil Municipal a voté en janvier dernier, à la majorité, une délibération donnant pouvoir au Maire pour signer **une promesse de vente d'une partie du tènement à un investisseur** qui, associant sa démarche avec **un bailleur social**, projette la construction d'**une résidence de 22 logements pour les seniors, de 12 logements familiaux et des surfaces pour des commerces**.

Info +

Les Conseils municipaux sont programmés tous les derniers jeudis du mois sauf annulation pour cause d'absence de sujets potentiels à délibérer. Sans situation de contraintes sanitaires, **ils sont publics et ouverts à tout auditeur**.

Leurs comptes-rendus sont affichés devant la mairie et disponibles sur le site Internet municipal officiel **www.lescotesdarey.fr**.



Le chantier du mur « Morin » a commencé



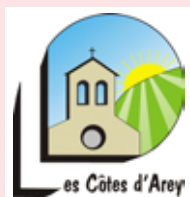
Le **chantier de la reconstruction du mur** de la copropriété Morin, montée de la Cotillonne, a débuté.

Durant la journée et pendant la durée des travaux, la circulation est interdite sur la montée de la Cotillonne.

Elle reste ouverte dans les deux sens en dehors des interventions des entreprises sur le chantier qui devrait **durer jusqu'à la mi-août**.

Prudence !

La **Municipalité met en garde les internautes** sur l'existence sur les réseaux sociaux de pages numériques mentionnant dans leur titre, celui de notre commune.



Ces pages qui peuvent entretenir le doute dans l'esprit des lecteurs en relayant, par exemple, des informations figurant sur les moyens de communication de la Municipalité, ne sont **en aucun cas, officielles**.

Elles n'engagent que leurs auteurs qui, derrière l'anonymat de leur clavier, permettent leur existence. Ils portent seuls l'entière responsabilité de la diffusion d'informations parfois erronées ou déformées, qu'ils créent ou relaient sans les vérifier.

Vous avez prévu de faire des travaux chez vous ?

Désormais, demandez toutes vos autorisations d'urbanisme en ligne !

Tout se passe sur une plateforme appelée Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (ou GNAU), et toutes les communes de l'Agglo sont en mesure de recevoir vos dossiers de manière dématérialisée, c'est-à-dire sans support papier.

- Plus besoin de vous déplacer ou d'expédier votre dossier en mairie

- Le service est accessible en ligne 24h/24h

- Une aide en ligne lors de la saisie de votre dossier, minimisant les risques d'erreurs et rendant le processus plus fluide et efficace

- Un traitement optimisé de votre demande grâce à une réduction des délais de transmission

- Un suivi d'avancement de votre dossier en temps réel

- Des échanges simplifiés avec l'administration (demandes d'information et pièces complémentaires peuvent se faire en ligne)

- Un gain d'argent : plus besoin d'imprimer le dossier en plusieurs exemplaires, plus besoin d'affranchissement... et en plus, vous faites un geste pour l'environnement.

Le GNAU est accessible de trois manières :

- Directement à l'adresse :

<https://gnau-dia.vienne-condrieu-agglomeration.fr/gnau/#/>

- Via le site web de Vienne Condrieu Agglomération, sur la page Urbanisme et Aménagement.

- Via le site web des 30 communes de l'Agglo.

Envie de voir comment ça marche ? On vous dit tout en 2 minutes : **<https://youtube/SMB5ZBWLXXQ>**

À noter :

Rien ne change dans le processus d'instruction, ni dans la décision finale : la commune reste le premier niveau d'information et d'aide dans votre démarche. L'Agglo instruit votre demande.

Le maire de la commune reste seul compétent pour la décision finale d'autorisation ou de refus des travaux.





Être Citoyen, c'est respecter les règles de la vie collective

- Ne jetons pas nos déchets n'importe où et préservons nos lieux de loisirs, nos routes et nos chemins.



Trop de dépôts sauvages jalonnent nos routes et nos chemins, dégradent la nature et obligent la collectivité à faire des travaux de nettoyage coûteux.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si le juge du tribunal de police est saisi, il pourra décider :

- d'une amende de 450 € maximum,
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

- **Ne brûlons pas nos déchets verts à l'air libre**

Par arrêté préfectoral n° 2008-11470 en date du 15 décembre 2018, le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers et assimilés est interdit, cela comprend aussi les déchets verts et les déchets de chantier.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km !

Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts : compostage, paillage, collecte en déchèterie.

Horaires des déchèteries de l'Agglo sur : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/les-decheteries

Ayons le bon réflexe

Si vous êtes victime ou témoin d'**acte de malveillance**, vous pouvez appeler le **17** ou le **112** ou les numéros suivants :

- Brigade de gendarmerie de Saint-Clair-du-Rhône : **04 74 56 37 00**
- Brigade de gendarmerie de Vienne : **04 74 53 10 17**

Ensemble, restons vigilants !

Respectons la réglementation sur le bruit

Des jours et des heures sont prévus pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore : tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, débrousailluses et tout type d'outillage électro-portatif et thermique.

Ils ne peuvent se faire qu'aux horaires indiqués ci-dessous :

Du lundi au vendredi :

de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

- **Divagation des animaux et aboiements**

Tout animal divaguant sera conduit sans délai au refuge de la S.P.A.

Les chiens ne doivent en aucun cas aboyer sans raison, en particulier lorsque leur propriétaire est absent de jour comme de nuit.

Cette situation est assimilable à un tapage diurne ou nocturne et donc répréhensible par la loi.

- **Vigilance cambriolages**

Ensemble, soyons attentifs aux accès de nos habitations et à nos véhicules garés à l'extérieur.

En cas de cambriolage, avertissez immédiatement la gendarmerie et allez déposer plainte au commissariat en vous munissant d'une pièce d'identité.

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur Internet :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Campagne d'entretien des voiries communales 2022

Les campagnes annuelles d'entretien de nos voiries sont rythmées par deux cycles.

Le premier trimestre voit la réalisation des peintures sur chaussées et le changement des panneaux de signalisation détériorés, **le second trimestre** est consacré à la réfection des voiries.

Les voiries communales sont entretenues par Vienne Condrieu Agglomération qui alloue chaque année à chaque commune un budget.

Cette année, **la somme allouée** pour l'entretien de nos routes a été de **60 043 € TTC**.

La commune possède environ **40 km de voiries communales** et même si la somme allouée par l'Agglo n'est pas négligeable, celle-ci **reste faible par rapport au besoin** global d'entretien.

Pour définir les zones qui, chaque année, seront renouvelées, la commune travaille avec le service « Voirie » de l'Agglo suivant un planning très encadré :

En novembre (de l'année précédente) : **une visite conjointe des voiries** par la commune, le technicien de l'Agglo et le chargé de mission de l'entreprise qui réalisera les travaux, est organisée afin de définir l'ensemble des travaux nécessaires à l'amélioration de nos routes.



En fin d'année, l'Agglo communique à la commune l'ensemble des coûts des travaux. C'est à partir de cette évaluation et du montant de l'enveloppe allouée que la commune va arbitrer la liste des interventions à partir de deux critères essentiels :

- la sécurité des usagers
- le nombre d'habitations desservies et/ou la fréquentation de la voirie

Vous l'avez compris, faute de budget suffisant, tout ne peut être fait et certaines réalisations pourtant nécessaires, repoussées...

Cette année, les voiries qui ont été réparées et les coûts pour chacune d'entre elles ont été (montant TTC) :

Route de Jardin pour 9 333 €.

Montée de Bellevue pour 12 832 €.

Chemin de Petit Cour pour 3 791 €.

Montée de Saint Mamert le Haut pour 2 420 €.

Impasse de la Ronze pour 13 716 €.

Route des Barres pour 13 977 €.

De plus, une couche de goudron avec gravillons (PATA) a été réalisée sur des anciens revêtements présentant des problèmes de vieillissement, après bouchage des nids de poule, par les services communaux, pour un coût de **3 974 €**.



Plantons des haies...



Le plan de relance « Plantons des haies » s'inscrit dans un cadre national, avec pour objectif de planter 7 000 km de haies en deux ans sur les parcelles agricoles du pays.

En Isère, un consortium entre la Fédération de chasse, le Parc Naturel Régional du Vercors et la Chambre d'agriculture a été créé pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets de plantation.

Des diagnostics et des suivis ont ainsi pu être proposés aux exploitants, chargés ensuite de la mise en œuvre des travaux avec une aide financière.

Au final, **45 exploitations iséroises se sont mobilisées**, pour un linéaire total attendu de 25 km, c'est le cas sur notre commune où plusieurs plantations ont eu lieu.

Les haies et la valorisation du bois

Les haies (haie multi-strate, haie taillis) **produisent jusqu'à 1,3 fois plus de bois que la forêt.**

Elles peuvent donc être une production à part entière sur l'exploitation, répartie en plusieurs catégories :

- 30 à 40 % de branchages de faible diamètre
- 50 à 60 % de bois de chauffage
- 5-10 % de bois d'œuvre

À noter que la **productivité des haies**, varie selon leur type. Ainsi une haie basse d'arbustes produira entre 0 et 0,5 m³ de plaquettes de bois/100m/an alors qu'une haie multi-strates produira entre 1,5 et 2,5 m³ de plaquettes de bois/100m/an.



Les processionnaires, quel calvaire !

Les chenilles processionnaires sont des larves de papillons qui ont l'habitude de se déplacer en procession - c'est-à-dire en file indienne - d'où leur nom. En France, il en existe deux types différents : la chenille processionnaire du pin ou celle du chêne, en fonction de l'arbre sur lequel elles prolifèrent.



Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la présence de chenilles processionnaires ?

- Si elles se trouvent sur une zone peu fréquentée, pas besoin d'intervenir !
- En revanche, si leur présence représente un risque élevé (cours d'école, parc fréquenté, jardin privé, etc), il faut s'en protéger !

Il existe plusieurs méthodes pour gérer les populations de processionnaires que vous retrouverez sur la page dédiée du site **www.chenille-risque.info**

Pour votre santé et sécurité, préférez intervenir avec l'avis et les conseils de professionnels.

Les chenilles de processionnaires peuvent être confondues avec d'autres espèces, urticantes ou non. Retrouvez les risques de confusion sur la page dédiée du site **www.chenille-risque.info**

Le frelon asiatique

Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique est une espèce invasive qui s'est rapidement répandue sur la quasi-totalité du territoire français du fait de sa capacité à se reproduire rapidement.

Aux côtés des communes qui la compose, **Vienne Condrieu Agglomération** est engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques. En effet, **elle finance la destruction des nids** signalés sur le territoire.

Le principe est très simple : lorsqu'un habitant du territoire suspecte la présence d'un frelon asiatique (individu unique) ou d'un nid, il en fait le signalement sur la plateforme : **www.frelonsasiatiques.fr** en joignant si possible une photo du nid ou du frelon.

Chaque signalement est contrôlé pour s'assurer que ce sont bien des frelons asiatiques.

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) fera alors intervenir un professionnel pour détruire le nid, **l'habitant n'aura rien à payer**.



À noter : ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante.

Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, les habitants sont invités à contacter un désinsectiseur professionnel.

Informations complémentaires disponibles sur le lien : **www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/actualite/lagglo-sengage-lutte-contre-frelons-asiatiques/**

L'ambroisie : tous concernés, chacun doit agir !

L'ambroisie est une plante nuisible à la santé. Particulièrement implantée dans notre région, elle germe au printemps avant de polliniser en août-septembre. La concentration dans l'air de ses pollens provoque d'importantes allergies et fait de cette plante **un enjeu de santé publique**. Il revient à chacun d'entre nous de participer à la lutte.

Combattre l'ambroisie, c'est éliminer la plante !

Ne la confondez pas !

- Ambroisie commune**

→ face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse
- Ambroisie annuelle**

→ feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse
- Ambroisie à feuilles d'armoise**

→ feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

Que faire ?

La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grénaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

Signalez-la

Sur la plateforme de signalement ambroisie :

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement ambroisie
- Email : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Informez-vous

Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie.info

Risque allergique aux pollens partout en France : www.pollens.fr

Plus d'infos sur l'ambroisie sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération : ambroisie@vienne-condrieu-agglomeration.fr 04 74 85 35 57

Suivez l'Observatoire des ambrosies sur les réseaux sociaux : [Facebook](https://www.facebook.com/ambroisie) [Instagram](https://www.instagram.com/ambroisie) [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/ambroisie) [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Contact : observatoire.ambroisie@redon-france.org

Tél : +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75

Document réalisé par l'Observatoire des Ambrosies - 2017

Ambroisie
attention
Allergies !

AMBRISIE À FEUILLES D'ARMOISE

Tous concernés
Chacun doit agir !

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grénaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation.

Signalez-la par différents moyens :

- **www.signalement-ambroisie.fr**
- L'application mobile : Signalement ambroisie
- Email : **contact@signalement-ambroisie.fr**
- Téléphone : **0 972 376 888**

Pour mieux la connaître et la reconnaître :
www.ambroisie.info

Risque allergique aux pollens partout en France :
www.pollens.fr

Plus d'informations sur l'ambroisie sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération :
ambroisie@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'Agence Eco de l'Agglo

Donnons la parole à Corentin Bonnet, chargé de mission commerce du territoire :

« **Notre équipe** vit au service des entrepreneurs, des chefs d'entreprise et des élus du territoire de Vienne Condrieu. »

« Avec pour mantra « Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin », les membres de l'équipe attachent une importance forte à **créer et faciliter** les interactions avec les partenaires et réseaux du territoire pour apporter des solutions opérationnelles aux demandes des entreprises ! »

« Entre-autre, **les chargés de missions vous accompagneront**, porteurs de projets, créateurs et dirigeants sur l'ensemble du cycle de vie de votre entreprise : accompagnement à la recherche de foncier ou immobilier, accompagnement à l'implantation, mise en lien avec les réseaux du tissu économique du territoire, soutien personnalisé pour votre développement, aide au quotidien et en cas de difficultés... »

Les aides financières à l'investissement des commerces

« L'Agglo, la Commune et la Région, soutiennent financièrement le développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente dans le centre de la commune. »

L'Agence éco accompagne les commerçants pour mobiliser cette subvention.

« L'intervention de la Région s'élève à 20 % des dépenses éligibles, avec un seuil de dépenses de



10 000 € HT. Vienne Condrieu Agglomération et la commune d'implantation cofinancent à hauteur de 15 % chacune. »

Pour toute information sur le dispositif, contactez le **04 74 78 89 00 – entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr**.

Corentin Bonnet, chargé de mission commerce du territoire, se tient à votre écoute pour vous conseiller et orienter tout au long du montage de votre projet.

Village propre 2022



Photo Dauphiné Libéré

C'est sous une matinée ensoleillée, ce samedi 21 mai dernier, qu'a eu lieu l'opération Village Propre, organisée par le CMEJ et la Mairie.

Près de 120 personnes se sont réparties le travail de ramassage et la collecte, comme malheureusement c'est toujours le cas, a été abondante.

Après le regroupement de fin de matinée et avant le traditionnel moment de convivialité, chacun a pu visiter l'exposition sur la protection de la nature organisée par les enfants et les enseignantes de l'école maternelle.

À cette occasion, les commentaires d'Alexandra Bony, directrice de l'école, sur le travail effectué, ont été particulièrement appréciés.

Retour de l'exposition des Peintres Amateurs Côtarins à la chapelle Saint-Mamert !

Le dimanche 16 juin 2019 se tenait la 30^e exposition des Peintres Amateurs Côtarins à la chapelle Saint-Mamert, occasion d'une rétrospective des peintres honorés au fil des ans.

Cette 30^e édition était présentée comme la dernière... Mais il aurait été dommage d'en rester là : **le comité des fêtes** a donc décidé de reprendre le flambeau de l'organisation de cette exposition très appréciée.

C'est donc le dimanche 5 juin 2022 qu'a eu lieu cette reprise, après deux ans d'absence. Cette édition était consacrée à notre « co-villageois » **Jean Sanchez**, dont certaines œuvres étaient disposées dans le chœur, le reste de la chapelle étant dédié aux autres peintres du village qui avaient souhaité participer.

L'affluence a été forte toute la journée : la météo hésitante n'a pas entamé la détermination



des habitués à renouer avec ce rendez-vous normalement annuel, que beaucoup d'autres ont découvert au détour d'une promenade dominicale.

La Caravan'Jazz a posé ses valises aux Côtes !



Présente sur le village tous les deux ans, mais absente l'année passée pour cause de pandémie, la Caravan' a repris ses marques cette année sur la place Arélis.

Une belle fréquentation lui a rendu hommage. Les spectateurs de tous âges ont été nombreux à se retrouver dans la convivialité. Cette belle fin de journée ensoleillée de début juillet a permis d'apprécier les musiciens du CIEM puis le groupe de swing manouche Minor Sing.

La Municipalité remercie la MJC de Vienne et l'organisation locale orchestrée par Alain Méral, les membres du comité des fêtes et tous les bénévoles présents.

L'énergie qu'ils ont déployé avant, durant et après la soirée a été remarquable et remarquée !

Notre commune est belle et bien rurale...



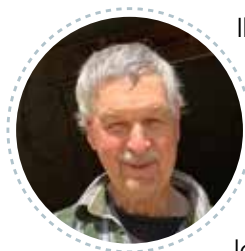
Pour cette lettre, les membres de la commission communication ont été à la rencontre de nos agriculteurs.

Malgré une période de travaux intensifs, tous leur ont réservé un bel accueil et ont très majoritairement accepté de passer un peu de leur temps au jeu des questions-réponses.

Nous les remercions.

Dans l'ordre alphabétique, nous vous les présentons, eux et leurs activités. Partons à leur rencontre...

Serge Fanjat a 70 ans



Il exerce son activité depuis 1975 à la suite de trois générations familiales.

Il cultive les céréales : Blé tendre - Maïs - Orge - Sorgho - Tournesol.

Il élève des génisses (3/4 ans) pour la viande.

Valérie Ollagnier a 45 ans



Elle exerce son activité depuis 2013 à la suite de quatre générations familiales.

Elle cultive les céréales : Blé - Colza - Maïs - Tournesol.

Nicolas Gilles a 44 ans

Il exerce son activité depuis janvier 2017 à la suite de quatre générations familiales.

Il cultive les céréales : Blé - Colza - Maïs - Tournesol.



Yannick Ollagnier a 48 ans

Il exerce son activité depuis 1992 à la suite de cinq générations familiales.

Il pratique l'agriculture biologique depuis six ans.

Il cultive : Blé - Colza - Luzerne - Maïs - Orge - Pois - Tournesol en Bio.



Pierre Grenouiller a 32 ans



Il exerce son activité depuis 2013 à la suite de quatre générations familiales.

Il cultive les céréales : Blé - Colza - Maïs - Tournesol et a également une activité forestière avec la fabrication de piquets et échelas et la vente de bois de chauffage.

Tél. : 06 29 02 24 82.

Il est aussi éleveur de vaches allaitantes et vend sa viande par l'intermédiaire du boucher Jean-Pierre Durand.

Gérald Paccalet a 37 ans



Il exerce son activité depuis 2007 à la suite de deux générations familiales.

Il cultive : Blé tendre - Colza - Maïs - Tournesol

Nicolas Ollagnier a 40 ans

Il exerce son activité depuis 2010 à la suite de quatre générations familiales.

Il cultive les céréales : Blé - Colza - Maïs - Tournesol.





Christophe Parpette a 49 ans

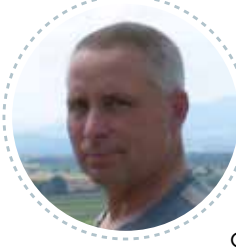


Il exerce son activité depuis 2022 à la suite de trois générations familiales.

Il cultive : Avoine - Blé - Colza - Lentilles - Maïs - Pois chiche - Pomme de terre - Sorgho - Tournesol.

Il vend en direct à la ferme : Farine de blé - Lentilles - Pois chiche - Pomme de terre - Popcorn - **Tél. : 06 70 18 87 85.**

Serge Richard a 48 ans



Il exerce son activité depuis 1994 à la suite de quatre siècles d'exploitation familiale.

Il cultive : Blé - Luzerne - Maïs - Prairies naturelles - Tournesol.

Il élève également des vaches allaitantes.

Vincent Plantier a 27 ans

Il exerce son activité depuis 2017 à la suite de quatre générations familiales.

Il cultive : Blé - Colza - Maïs - Orge - Sorgho - Tournesol.

Il vend en direct du bois de chauffage - **Tél. : 06 35 28 32 44.**



Nicolas Traynard a 41 ans

Il exerce son activité depuis 2003 à la suite de quatre générations familiales.

Il cultive : Blé - Maïs - Prairies naturelles et temporaires - Tournesol.

Il élève également des vaches allaitantes.

Il propose à la vente directe des steaks hachés. **Tél. : 06 23 66 31 42.**



Écoutons nos agriculteurs...

Les membres de la commission leur ont demandé de **parler de leur métier, de leurs craintes, de leur ressenti...** Voici un court résumé de ce qu'ils nous disent :

« **Notre métier est compliqué** par rapport au changement climatique, les rendements de nos cultures sont en baisse et nous devons adapter nos cultures par rapport au climat. »

« Nous avons l'impression que les habitants **ne nous comprennent pas toujours**, en particulier sur les routes et les chemins où nos engins ne sont pas toujours admis et respectés. »

« Il faudrait que les consommateurs réapprennent à **reconnaitre et apprécier les agriculteurs.** »

« Les chemins et les routes doivent **être partagés** pour une reconnaissance mutuelle entre esprit citadin et esprit rural. »

« **L'agriculture conventionnelle** est trop souvent critiquée, pourtant elle respecte les normes françaises et européennes. »

« Nos champs sont **nos outils de travail** et certains les confondent parfois avec des terrains de loisirs... ».

« Il faut que la France **reste rurale et notre village aussi.** »

« Il y a dans l'esprit des gens, **beaucoup d'a priori sur nos pratiques** et il ne faut pas hésiter à nous poser des questions, nous y répondrons. »



Agriculture raisonnée et agriculture biologique...

L'**agriculture raisonnée** est un système de production agricole dont l'objectif premier est d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants (*), et notamment les substances chimiques utilisées (pesticides, engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement.

Elle a pour objectif d'adapter les apports en éléments fertilisants aux besoins réels des cultures en tenant compte des éléments présents dans le sol et du rendement potentiel de la plante.

La fertilisation raisonnée est une composante de l'agriculture raisonnée. Chaque culture reçoit une fertilisation adaptée à ses besoins. Les caractéristiques du milieu tels que le sol, le climat, la proximité d'eau de surface ou de zones de captage sont pris en compte dans le dosage des fertilisants.



L'**Agriculture Biologique** est un mode de production apparu vers 1950, qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles.

Tout au long de la filière, les opérateurs engagés dans le mode de production et de transformation biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants, respectueux de l'écosystème.

C'est aussi un mode de production qui exclut l'usage des OGM et qui limite le recours aux intrants (*) en privilégiant l'emploi de ressources naturelles et renouvelables dans le cadre de systèmes agricoles organisés à l'échelle locale et en restreignant strictement l'utilisation de produits chimiques de synthèse.

Enfin, l'Agriculture Biologique s'attache également à renforcer ses liens avec l'ensemble de la société : création d'emplois, participation à l'aménagement du territoire, préservation et promotion des savoir-faire locaux...

(*) On appelle **intrants** les produits appliqués aux terres et aux cultures pour améliorer leur rendement. Ces produits ne sont donc pas naturellement dans le sol.

PanneauPocket : toujours plus de connexions

PanneauPocket est un outil de communication apprécié et efficace !

Important : Pour tous ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas télécharger l'application numérique, elle est dorénavant **disponible sur le net**.

En effet, vous pouvez la retrouver à l'adresse : <https://app.panneaupocket.com/>.

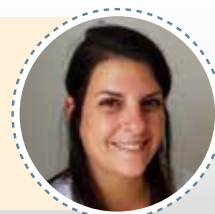
Il suffit ensuite de taper le **code postal de la commune** et le tour est joué, **vous êtes connecté** sur les informations et les alertes diffusées par la Municipalité.



Erratum

Sur la dernière Dépêche Côtarine, une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone de notre ostéopathe Chloé Caillot. **Son numéro est bien le 06 87 25 51 37.**

Nous lui présentons nos excuses.



Quelle histoire !

Cette rubrique, sur les petites histoires de la vie d'antan de notre village, que nous avons confié à Jean-François Grenouillet, historien émérite, que nous remercions chaleureusement pour son investissement, va rappeler à nos plus anciens des souvenirs que les plus jeunes découvriront.

Cette lettre vous raconte...

Le centre expérimental d'Équipement Électrique Rural des Côtes d'Arey (1940-1944)



Avant la création de l'EDF en 1946, la production et la distribution de l'électricité étaient assurées par des sociétés privées. Dans notre région c'est la Société Force et Lumière **qui créa aux Côtes d'Arey en 1940, un centre expérimental d'Équipement Électrique Rural.**

Cette expérience s'inscrit indirectement dans le cadre de la Révolution Nationale et du « retour à la terre » promis par le gouvernement de Vichy.

Concrètement, après l'armistice, des pénuries énergétiques s'ensuivirent et l'on voulut pallier le manque de combustibles et de carburants par une électrification totale. **Il faut rappeler que Les Côtes d'Arey avait eu l'électricité en 1923.**

En 1940, on envisageait une seconde étape : la satisfaction, grâce à l'électricité, de tous les besoins agricoles, ménagers et locaux ce qui entraînerait la **modernisation de l'agriculture.**

Pratiquement, après avoir renforcé les réseaux, **on installa gratuitement dans de nombreuses fermes volontaires** : brouettes, barattes, concasseurs, meules, scies circulaires, abreuvoirs automatiques,



Brouette avec moteur 3 CV et réducteur de vitesse

le tout électrifiés. De la même façon on installa des engrangeurs électriques, mais plus surprenants fut le labourage électrique avec le treuil et le moteur électrique comme pour le battage.

Dans les maisons furent installés des ancêtres de nos appareils électroménagers. **La cantine scolaire fut équipée !**

Au niveau de la commune, l'horloge du clocher fut électrifiée et dans les hameaux, on installa des hauts parleurs pour la communication municipale et officielle.

L'ingénieur Raoul Nivaggioli, chef de centre de Forces et Lumière qui avait piloté l'expérience fut résistant et fusillé le 18/06/1944.

Cette expérience aux Côtes d'Arey qui paraît bien surannée a certainement servi de modèle aux progrès des années qui suivirent la Libération !

Informations Mairie

Contacts

1, place Arélis - 38138 Les Côtes d'Arey
Téléphone **04 74 58 81 08**
secretariat@lescotesdarey.fr
www.lescotesdarey.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Accueil physique et téléphonique :

Lundi : 13h30 à 17h30 - Mardi : 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h00 à 12h00 - Jeudi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00



Informations légales | Lettre semestrielle N° 4 - 07-2022

Responsable de la publication : Christian Borel
Comité de Rédaction pour ce numéro : Jean-Pierre Caillot,
Bernadette Dutour, Catherine Vignon, Gilbert Volta
Conception et impression :
Imprimerie de la Tour Dauphinoise 38780 Pont-Évêque
Imprimé sur du papier PEFC